



Conseil Municipal du 16 février 2023

Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 23.031

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 11
Excusés : 3
Absents : 1

Objet : Abrogation partielle d'une délibération de désaffectation et radiation de véhicules du parc automobile communal

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à dix neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le neuf février deux mille vingt trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Thomas CHAZAL, Maire
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Joël GRUERE, Patrick DUBOIS, Sophie MINE, Dominique DEVERNOIS, Marième GADIO, Bachir CHEKINI¹, Samia LEMTAÏ, Adjoint.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET², Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Julie OZENNE, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRESENTÉS :

Monique BAILLOT	par Valérie HOULLIER
Michele LEROY	par Colette KOEBERLE
Florent PECASSOU	par Joël GRUERE
Leïla SAÏD	par Thomas CHAZAL
Norman CHARLES	par Fouad SARI
Faten BENAHMED	par Virginia VITALINO
Djamila RAMIREZ	par Samia LEMTAÏ
Frank GUEX	par Florian GOURMELON
Fanny KARANI	par Sophie MINE
Nicolas ALLEOS	par Marième GADIO
Bouchra KHIAR	par Jeannette LECOQ.

EXCUSÉS

Gabin ABENA
Sophiane TERCHOUNE
Julia ALFONSO

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ Arrivé à 19 h 10 avant que ne s'engagent les débats

² A quitté la séance à 20 h 25 en donnant pouvoir à Bachir CHEKINI

Délibération n° 23.031

Abrogation partielle d'une délibération de désaffectation et radiation
de véhicules du parc automobile communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes publiques ;

Vu l'état du parc automobile annexé au budget de la commune ;

Vu la délibération n°22.047 en date du 17 février 2022 ayant pour objet la désaffectation et radiation de 3 véhicules du parc automobile communal ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 7 février 2023 ;

Considérant que la délibération visée précédemment avait été adoptée afin de procéder à la désaffectation et radiation du parc automobile communal de trois véhicules, dont un véhicule MOVANO immatriculé EG-433-YD, volé 19 octobre 2021 ;

Considérant toutefois, que le véhicule volé a pu être retrouvé ;

Considérant que le véhicule a été récupéré par le concessionnaire OPEL dans son établissement situé à Montgeron et que les réparations sont possibles et prises en charge par OPEL ;

Considérant que ce véhicule retrouvé peut donc réintégrer la flotte de véhicule de la commune, ainsi que le contrat d'assurance flotte du parc des véhicules.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 33 voix POUR,

2 abstentions Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Article 1 - DÉCIDE d'abroger partiellement la délibération 22.047 en date du 17 février 2022 de désaffectation et de radiation des véhicules du parc automobile communal en ce qu'elle a décidé de désaffecter et de radier du parc automobile communal le véhicule suivant, volé le 19 octobre 2021 :

Marque	Modèle	Genre	N° d'Immatriculation	N° de série	Mise en Circulation	Motif de radiation du parc
OPEL	MOVANO	VL BENNE	EG 433 YD	WOLVSW604 HB114849	23/11/2015	Volé le 19/10/2021

Article 2 - PRÉCISE qu'est réintégré dans le parc automobile communal le véhicule suivant :

Marque	Modèle	Genre	N° d'Immatriculation	N° de série	Mise en Circulation	Motif de radiation du parc
OPEL	MOVANO	VL BENNE	EG 433 YD	WOLVSW604 HB114849	23/11/2015	Volé le 19/10/2021

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20230216-23-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2023

Affichage : 20/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 20/02/2023

 Th. Chazal